

Professeur Louis SERRE

Membre d'Honneur



Notre ami le Professeur Louis SERRE sera nommé en 1999 avec l'accord de son épouse. Nos relations avec ce professeur agrégé, proche et fidèle du Professeur Marcel ARNAUD datent de 1975....

Photo de gauche, en haut, lors de l'inauguration, par lui-même, d'une rue, la première, au nom de son ami, en 1985, à Lys lez Lannoy. Photo de droite, en 1992, à Palavas, où il tient le 4^{ème} mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent » (Soutenus par Marcel ARNAUD). Ci-contre, à Saint-Laurent-le-Minier, dans l'Hérault, dans la maison familiale, avec son épouse, Renée SERRE, qui aura été à ses côtés toute sa vie, pour l'encourager dans son action pour « sauver des vies », que ce soit par son SMUR puis son SAMU, mais aussi par ses multiples cours et conférences pour tous les publics.

Page suivante, une lettre, du 30.1.1982, pour l'envoi du 1^{er} mémoire sur les « 5 gestes qui sauvent ». Voir l'hommage rendu dans le bulletin n° 42 de novembre 2008.

Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route
ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 30 Janvier 1982

Monsieur le Professeur L. SERRE,
Centre Hospitalier Universitaire,
34000 MONTPELLIER

Monsieur le Professeur,

Je tiens à vous adresser la première partie du mémoire que j'ai réalisé sur les "5 gestes qui sauvent" et adressé aux Pouvoirs Publics.

En plus des Ministères intéressés et de la Direction de la Sécurité Civile, ce document a été également communiqué aux grandes Associations de Secourisme pour information.

Je souhaite que nous avançons plus vite dans l'éducation de la population et donc que les efforts admirables du Professeur ARNAUD connaissent rapidement des développements : 5 gestes qui sauvent à toute la population, un brevet de Secouriste revu comprenant le M.C.E, les secours ambulanciers perfectionnés (publics et privés) et enfin le 15 pour la coordination des urgences.

Je vous remercie de me faire connaître votre point de vue sur ce modeste mémoire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, en ma parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE